



Prime de precarité aphp après 14 mois

Par aidesoignant91

Bonjour,

J'aimerais savoir si je vais bénéficier de la prime de precarité après 14 mois en cdd au sein de la fonction publique hospitalière, car j'ai deux informations contradictoires, et je ne peux pas avoir mon gestionnaire paie avant lundi,

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

La prime de précarité n'est réservée qu'au contrat, renouvellement compris, de moins d'un an .
Et il y a d'autres conditions qui s'y ajoutent .
Vous n'aurez donc pas de prime de précarité .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606[/url]